RÉUNION ANNUELLE IVG MÉDICAMENTEUSE - VILLE-HÔPITAL

1. MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA RÉUNION LOCALE OU DÉPARTEMENTALE

- Fréquence : Annuelle
- Participants Organisation locale : Entre l'établissement de santé et les professionnels de santé libéraux conventionnés, avec ledit établissement, à la pratique de l'IVG Médicamenteuse

OU

- Participants Organisation départementale : Entre les établissements de santé et tous les professionnels de santé libéraux réalisant des IVG Médicamenteuse en ville du territoire.
- Organisateur(s) : Le ou les Centre(s) IVG du ou des établissement(s) de santé
- Destinataires du compte-rendu : Les participants présents et excusés, à la délégation ARS départementale compétente, ainsi qu'au RPNA en spécifiant à l'attention de la commission IVG, à contact@rpna.fr .

Départements	Adresses mail
16	ars-dd16-direction@ars.sante.fr
17	ars-dd17-direction@ars.sante.fr
19	ars-dd19-direction@ars.sante.fr
24	ars-dd24-direction@ars.sante.fr
33	ars-dd33-direction@ars.sante.fr
40	ars-dd40-direction@ars.sante.fr
47	ars-dd47-direction@ars.sante.fr
64	ars-dd64-direction@ars.sante.fr
79	ars-dd79-direction@ars.sante.fr
86	ars-dd86-direction@ars.sante.fr
87	ars-dd87-direction@ars.sante.fr

• Contacts utiles: En cas de difficulté, les pilotes de la commission IVG ainsi que les sages-femmes du Réseau Périnat Nouvelle-Aquitaine peuvent apporter leur soutien dans l'organisation de la réunion (prenom.nom@rpna.fr ou contact@rpna.fr),

2. OBJECTIFS DE LA RÉUNION LOCALE OU DÉPARTEMENTALE

- Réaliser une synthèse qualitative et quantitative de l'activité IVG d'un territoire
- Favoriser le lien entre les professionnels de santé Ville-Hôpital
- Mettre à jour l'annuaire des professionnels faisant partie du réseau IVG
- Promouvoir le conventionnement en favorisant les échanges entre les établissements et les professionnels libéraux
- Proposer une mise à jour des dernières recommandations dans le domaine de l'IVG
- Présenter les données chiffrées de l'activité IVG sur le territoire
- Identifier des difficultés, réfléchir à des leviers et mettre en place des actions correctrices
- Anticiper les périodes estivales, les départs annoncés de professionnels afin de planifier l'offre de soins